



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-081

Afin de permettre la construction d'un bâtiment de trois (3) étages, six (6) logements et une (1) case de stationnement, au 11348, boulevard Saint-Vital » le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

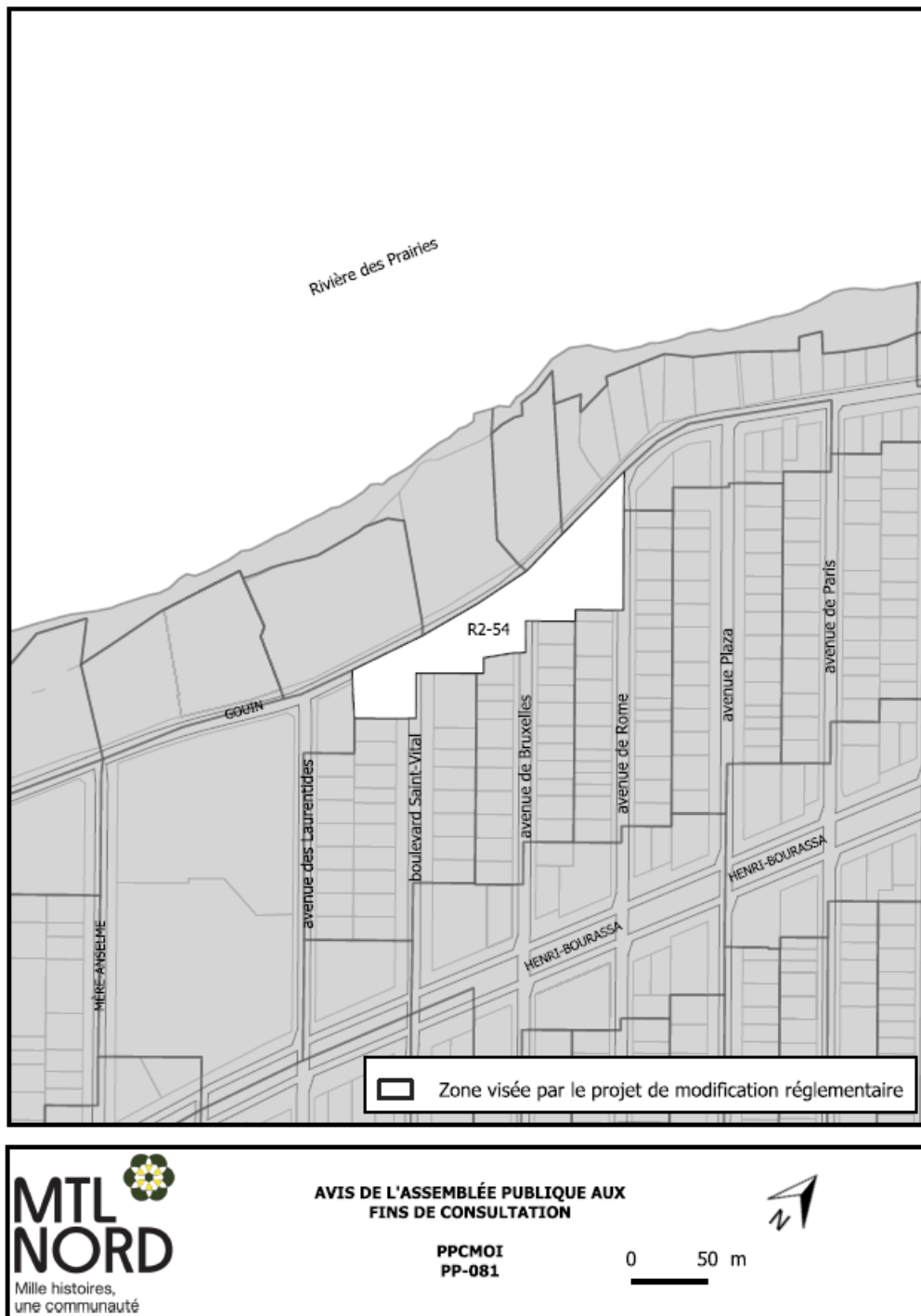
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 29 juin 2026, le premier projet de résolution PP-081 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 26 août 2026, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**
LES LIEUX SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU 4243, RUE DE CHARLEROI.

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce premier projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

Mme Carmen Baïant
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 17 août 2026